

# **REGLEMENT DES COMPÉTITIONS**

## **LIGUE CVL DES ECHECS**

### **Article 1: Championnats de France Interclubs par équipes**

Structure:

un niveau de Nationale IV (équipes de 8 joueurs)

un niveau de Régionale I (équipes de 5 joueurs)

un niveau de Régionale II (équipes de 4 joueurs)

six groupes de Promotions Départementales (équipes de 4 joueurs).

Dès la fin du championnat de la saison précédente, des formulaires d'engagement en Nationale IV, Régionale I et Régionale II sont expédiés aux clubs concernés qui doivent les renvoyer avec les droits d'inscription avant la date limite fixée par la ligue.

Un règlement annexe fixe la composition des groupes de Nationale 4 pour autant que la Ligue a droit à plus d'un groupe, ainsi que ceux de Régionale 1.

Un 2ème règlement annexe fixe les lignes directrices pour la constitution des calendriers des Interclubs.

1.1.1.) Le règlement Fédéral s'applique aux compétitions par équipes organisées par la Ligue.

En Nationale 4, la cadence Fischer est obligatoire (40 coups en 1h30, puis 30 minutes pour terminer la partie, avec adjonction de 30 secondes par coup durant toute la partie). En Régionale, l'organisateur peut décider de son utilisation à condition de fournir l'ensemble des pendules et d'avoir prévenu le ou les capitaines des équipes au moins 24 heures à l'avance. Dans le cas contraire, chaque équipe apporte la moitié +1 pendules.

En Régionale 1, une équipe gagnante par forfait marque 3 points de match et gagne 4 à 0. En Régionale 2, une équipe gagnante par forfait marque 3 points de match et gagne 3 à 0.

1.1.2.) Forfaits :

Sauf cas de force majeure reconnu par le directeur de la compétition, tout forfait d'une équipe sera étudié par le comité Directeur de la Ligue .

Le club de l'équipe fautive présentera des explications auprès du comité Directeur de la Ligue .

Tout manquement grave aux principes de l'éthique sportive sera sanctionné par le Comité Directeur de la Ligue . Cette sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du championnat la saison suivante.

1.1.3.) La Promotion Départementale est gérée par le Comité Départemental. Elle comprend au minimum 4 équipes effectivement classées à l'issue du Championnat. Un département qui ne peut présenter 4 équipes, peut inscrire ses équipes dans le département limitrophe ayant le moins d'équipes. Ce dernier ne peut s'y opposer, dans la limite des places disponibles.

Le comité départemental fixe la durée des parties.

1.1.4.) Réglementation concernant les montées et descentes:

Le nombre d'équipes de Nationale IV accédant à la Nationale III est fixé par la Fédération. Il détermine de manière équivalente le nombre d'équipes de Régionale 1 accédant à la Nationale 4 et de Régionale 2 accédant à la Régionale 1.

L'équipe terminant première d'une Promotion accède à la Régionale 2.

Les repêchages concernent en priorité les équipes reléguées.

Les descentes sont fonction du nombre de places disponibles dans chaque groupe.

1.2.) Coupes par équipes :

La Phase Ligue de la Coupe 2000 est placée sous la responsabilité de la Commission Technique.

## **Article 2: Championnat Régional individuel**

Il est organisé en un tournoi ouvert à tous les licenciés A de la Fédération et aux joueurs étrangers. Le Comité Directeur intègre le Championnat de Ligue CVL dans le cadre d'un Open disputé dans la Ligue, pendant la saison en cours.

Est déclaré Champion de Ligue, le premier joueur de la Ligue CVL de ce tournoi, à condition qu'il soit de nationalité française, ou qu'il réside dans la région Centre s'il est étranger.

Est déclarée Championne de Ligue, la première joueuse de la Ligue CVL de ce tournoi, à condition qu'elle soit de nationalité française, ou qu'elle réside dans la région Centre si elle est étrangère.

## **Article 3 : Les compétitions des jeunes**

Les compétitions fédérales jeunes organisées au sein de la ligue sont placées sous la responsabilité de la Commission des Jeunes.

### **3.1) Championnats de ligue des jeunes**

Ils se déroulent chaque année par catégorie d'âge (catégories définies par la FFE) et par sexe (Mixtes et filles). Les Championnats de ligue des jeunes sont les seuls tournois qualificatifs pour le Championnat de France des jeunes. Les places qualificatives sont attribuées dans l'ordre du classement. Le nombre de places qualificatives par catégorie et par sexe est celui attribué par la FFE.

Les titres de Champion de Ligue Jeunes, mixtes et féminins, sont décernés pendant le Championnat de Ligue Jeunes, lors des différents tournois.

La cadence des matchs de départage prévus en cas d'ex-aequo dans le cadre de la phase Ligue des Championnats de France Jeunes, est ramenée à des blitz de départages de 5 min.

Peuvent participer aux Championnats de ligue (si ils sont licenciés A dans un club affilié à la ligue CVL) :

- les champions des Championnats de ligue de la saison antérieure et les qualifiés d'office pour le Championnat de France des jeunes de la saison en cours ;
- les vainqueurs du Championnat de ligue en parties rapides de la saison précédente ;
- Les trois premiers de chaque catégorie des Championnats départementaux de la saison en cours ;\*
- Tous les joueurs qui auront réalisé plus de la moitié des points possibles dans leur championnat départemental jeunes.

Le directeur des jeunes peut accorder une dérogation à un jeune si elle lui est transmise par l'intermédiaire du responsable jeune de son département.

L'inscription est individuelle et doit être envoyée par courrier ou par internet à l'organisateur au minimum 24 heures avant le début de la première ronde.

Les candidats à l'Organisation doivent déposer leur dossier de candidature lors de l'AG de Ligue. Ce dossier de candidature doit respecter les conditions fixées par le cahier des charges joint à ce présent règlement.

Les lieux et les dates des Championnats de ligue de chaque catégorie sont décidés lors de la réunion du Comité Directeur de juin, en tenant compte des dates Limites de transmission des résultats et des qualifiés fixés par la Fédération.

\* Les comités départementaux doivent organiser avant le 31 décembre un championnat départemental Jeunes par catégorie d'âge et transmettre au directeur des jeunes (AU PLUS TARD une semaine après le championnat départemental) les comptes-rendus des championnats départementaux comprenant le nom, le prénom, la catégorie, le club, le code fédéral, l'adresse et le n° de téléphone des joueurs **qualifiés aux Championnats de Ligue**.

### 3.2) Championnat de ligue en parties rapides

Ce championnat en parties rapides est ouvert à tous les jeunes licenciés des catégories petits poussins jusqu'à Minimes inclus. Il peut être organisé par catégorie, ou sous la forme d'Opens regroupant plusieurs catégories (selon le nombre de participants).

Le premier de chaque catégorie, dans l'ordre du classement, est qualifié pour les Championnats de Ligue de la saison suivante.

Les candidatures à l'organisation doivent être déposées au CD suivant l'Assemblée Générale de Ligue. La décision est prise lors du CD suivant.

### 3.3) Interclubs Jeunes : Nationale 4 Jeunes

Elle est le premier stade des compétitions par équipes jeunes, elle donne le droit d'accéder à la Nationale 3 Jeunes .

Suivant le nombre d'équipes engagées, le responsable du groupe organisera un championnat selon les règles définies par la Commission des Jeunes, en accord avec les règles fédérales.

### 3.4) Compétitions scolaires

Le règlement national des scolaires s'applique à l'ensemble des compétitions scolaires organisées dans la Ligue CVL.

Au niveau départemental, des tournois open réunissant des écoliers, collégiens et lycéens sont organisés, notamment dans les villes où des animations sont dispensées dans les établissements scolaires.

L'objectif est que chaque jeune ayant bénéficié d'une animation scolaire ou extra scolaire puisse participer à un de ces tournois.

Ces compétitions organisées avant les vacances d'hiver, donnent lieu à un classement par établissement qualificatif pour la finale académique.

La finale réunit un maximum d'établissements, dans la limite des places disponibles offertes par la salle de jeu. Elle est qualificative pour les finales nationales.

Le 14 juin 2008, l'Assemblée Générale de la Ligue CVL

## **4) Règlements annexes**

### **A) Procédure pour répartir les 16 équipes de N4 :**

- Classer les 16 équipes de 1 à 16 (en premiers, les équipes descendant de N3, puis les équipes de N4 selon leur classement lors de la saison écoulée, en tenant compte des points de match et à égalité, du différentiel, enfin des équipes provenant de R1)
- Répartir les équipes selon la liste ci-dessous :
  - Poule A : 1 - 4 - 6 - 7 - 10 - 11 - 13 - 16
  - Poule B : 2 - 3 - 5 - 8 - 9 - 12 - 14 - 15
- Pour la R1, procéder de même.
- Afin de limiter les longs déplacements, des équipes pourront être échangées d'un groupe à l'autre à condition qu'elles soient proches lors du classement initial, de manière à tenir compte de leur situation géographique.

### **B) Création des calendriers**

- L'intérêt général de l'ensemble des équipes doit passer avant l'intérêt particulier d'une équipe, quelle qu'elle soit.
- Le kilométrage total doit être sensiblement le même pour tous, bien que ce soit parfois impossible pour telle ou telle équipe décentrée géographiquement.
- Chaque équipe doit recevoir entre 2 et 4 fois pour un total de 7 matchs : ce nombre de matchs à domicile peut varier en fonction du kilométrage total.
- Les matchs sur terrain neutre peuvent être décidés lorsque la distance totale entre les 2 villes est trop importante.

### C) Engagements de l'organisateur de compétitions

- Etablir un budget (dépenses et recettes) en liaison avec le bureau de la Ligue
- Prévoir une salle permettant l'organisation des compétitions ainsi qu'une salle d'analyses
- Prévoir un ou plusieurs arbitres en accord avec la DRA
- Prévoir une information en direction des clubs de la Ligue, au minimum un mois à l'avance
- Prévoir et acheter les récompenses
- Prévoir le matériel de jeu (échiquiers, jeux, pendules, feuilles de parties) en liaison avec les clubs

### D) Critères de qualité d'un tournoi rapide

- présence, au moins de deux arbitres non joueurs, de niveau AF3 minimum pour l'arbitre principal
- salle spacieuse et insonore, température douce, bon éclairage
- toilettes à proximité
- présence d'une buvette à l'écart de la zone de jeu
- lot à chaque participant
- remise des récompenses dans les plus brefs délais après la fin de la dernière ronde
- prix annoncés en Euros, et quel que soit le nombre de participants
- utilisation de pendules électroniques
- utilisation de plateaux en bois
- utilisation de jeux non dépareillés
- demande d'homologation et production d'une affiche 3 mois à l'avance
- accès handicapé à la salle de jeu et aux tables

***Note :** Ce premier texte constitue une aide pour les organisateurs de tournois rapides afin d'en améliorer la qualité.*

### E) cahier des charges pour un club recevant en interclubs

- ouverture des portes dès 13 heures 30, c'est-à-dire 30 minutes avant l'échange des feuilles de match
- salle spacieuse et insonore, température douce, bon éclairage
- toilettes à proximité

**Tout club ne respectant pas ces exigences s'expose à ne plus recevoir la saison suivante**

*Dans la mesure du possible :*

- fourniture du matériel de jeu (plateaux en bois, pendules électroniques, jeux non dépareillés)
- présence d'un arbitre (niveau minimum AF4), si possible non joueur
- présence d'une buvette à l'écart de la zone de jeu
- accès handicapé à la salle de jeu et aux tables

*Note : Le Comité Directeur attend des efforts de certains clubs, notamment en ce qui concerne les 3 premiers critères. Il est anormal que la salle soit fermée à l'arrivée de l'équipe visiteuse, que le chauffage soit absent, de même que les toilettes.*

### F) Ethique sportive

Le Comité Directeur de la Ligue Centre Val de Loire appelle solennellement les Présidents de clubs et les capitaines des équipes participants aux interclubs à veiller à ce que les compétitions par équipes se déroulent dans le strict respect de l'esprit sportif qui doit guider tous les joueurs d'Echecs que nous sommes, notamment sur les points suivants :

- Une équipe 2 est forcément moins forte qu'une équipe 1, et plus forte qu'une équipe 3, et ainsi de suite...
- Un joueur, qui par son niveau de jeu a sa place dans l'équipe X, ne peut se retrouver dans une autre équipe, où sa participation manifesterait une réelle volonté de manoeuvre anti-sportive.
- Les forfaits d'équipes sont à proscrire : la présence de jeunes, voire de très jeunes qui ne peuvent que progresser au contact de joueurs plus expérimentés, est toujours préférable au forfait. De même, une équipe incomplète, avec au minimum 50% de joueurs, est aussi préférable au forfait d'équipe.

**Tout manquement grave à ces principes pourra être sanctionné par le Comité Directeur de la Ligue.**